

De l'avis de notre Conseil des ministres ,

Léopold , etc.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Nous avons , de commun accord avec les Chambres , décrété et nous ordonnons ce qui suit :

*Article unique.* Notre ministre d'État , le comte Félix de Mérode , aura , *ad interim* , la signature du département des affaires étrangères et de la marine.

Notre ministre de la justice (M. Lebeau) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu au ministère de la justice le 30 décembre 1833.

29 DÉCEMBRE 1833. — N. 1673. — *Loi qui fixe le contingent de l'armée et de la levée de 1834* <sup>1</sup>. — (Bull. Offic., n. LXXXIX.)

Léopold , etc.

Nous avons , de commun accord avec les Chambres , décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Le contingent de l'armée sur le pied de guerre pour 1834 , est fixé à 110,000 hommes , non compris la garde civique mobilisée.

2. Le contingent de la levée de 1834 est fixé à un maximum de 12,000 hommes qui sont mis à la disposition du Gouvernement.

3. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1834.

Mandons et ordonnons , etc.

Contresigné par le ministre-directeur de la guerre ,

BARON EVAÏN.

30 DÉCEMBRE 1833. — N. 1674. — *Loi qui arrête le budget des votes et moyens pour 1834* <sup>2</sup>. — (Bull. Offic., n. LXXXIX.)

Art. 1. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1833 , en principal et centimes ordinaires et extraordinaires , tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État , des provinces et des communes , continueront à être recouvrés , pendant l'année 1834 , d'après les lois qui en réglent l'assiette et la perception.

Toutefois les centimes additionnels extraordinaires par franc imposés par la loi du 30 décembre 1832 , sont réduits comme suit : sur la contribution foncière à vingt centimes , sur la contribution personnelle et sur les patentes , à dix centimes.

2. Toutes les dispositions de la loi du 30 décembre dernier , auxquelles il n'est pas dérogé par la présente , et les dispositions de la loi du 29 décembre 1831 , auxquelles ladite loi du 30 décembre se réfère , sont maintenues.

3. Le budget des recettes , pour l'exercice de 1834 , est évalué à la somme de quatre-vingt-quatre millions , deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit francs , conformément à l'état ci-annexé (84,279,578 fr.)

4. Pour faciliter le service du trésor pendant l'exercice de 1834 , le Gouvernement pourra , à mesure des besoins de l'État , renouveler et maintenir en circulation les 15 millions de bons du trésor , dont l'émission a été autorisée par la loi du 16 février dernier.

5. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1834.

Mandons et ordonnons , etc.

Contresigné par le ministre des finances *ad interim* ,

AUG. DUVIVIER.

<sup>1</sup> Présentation à la Chambre des Représentans , par M. le ministre de la guerre , le 6 décembre 1833 (Monit. du 8). Motifs (Monit. du 19). Rapport par M. Brabant. Adoption sans discussion , par 57 membres , le 17 (Monit. du 19).

Envoi au Sénat le 23 déc.—Rapport par M. Duval de Beaulieu , le 27. Adopt. unanime , le même jour (Monit. des 25 et 29).

<sup>2</sup> Présentation par M. le ministre des finances à la Chambre des Représentans , le 14 novembre 1833

(Monit. des 16 et 17). Rapport par M. Angillis , le 27 novembre (Monit. des 27 novembre , 2 et 3 décembre). Discussion , les 2 , 3 , 5 , 6 , 7 , 9 , 10 , 11 , 12 , 13 et 14 décembre. Adoption , le 16 , par 61 voix sur 67 votans (Monit. des 4 , 5 , 6 , 7 , 8 , 9 , 10 , 11 , 12 , 13 , 14 , 15 , 16 et 18).

Envoi au Sénat , le 23 décembre 1833. Rapport par M. Vilain XIII , le 26. Discussion , le 27 et 28. Adoption par 29 voix sur 32 votans , le 29 décembre (Monit. des 25 , 28 , 30 et 31).

*Budget général des voies et moyens de l'exercice 1834.*

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des RECETTES.	TOTAL.	
	Foncier . . . . .	Principal . . . . . fr. 15,879,327 » 5 cent. additionnels ordinaires dont 2 pour non-val . . . . . 793,966 » 20 Id. extraordinaires . . . . . 3,175,865 » Principal . . . . . 7,250,000 » 10 cent. additionn. extraord. . . . . 725,000 » 3/4 du principal . . . . . 1,720,000 » 26 cent. additionn. ordinar. . . . . 447,200 » 10 Id. Id. extraordinaires sur les deux chiffres qui précèdent . . . . . 216,720 » Principal . . . . . 100,225 » 10 cent. additionnels ordinaires pour non-val. . . . . 10,822 50 5 Id. Id. sur les deux chiffres qui précèdent pour frais de perception. . . . . 5,952 50	19,849,158	30,333,078
	Contributions directes.	Droits d'entrée, de sortie et de transit (13 cent. additionnels) . . . . . 7,270,000 Droits de navigation. . . . . 300,000 Timbre. . . . . 30,000	7,600,000	
	Contributions indirectes, douanes, accises, poids et mesures, et garantie.	Sel. . . . . (26 cent. additionnels) . . . . . 3,600,000 Vin étranger. . . . . Id. . . . . 2,500,000 Eaux-de-vie étrangères. . . . . Id. . . . . 300,000 Id. indigènes . . . . . (sans additionnels) . . . . . 1,500,000 Bières et vinaigres. . . . . (26 cent. additionnels) . . . . . 6,400,000 Sucres . . . . . Id. . . . . 1,800,000	17,580,000	
		Timbres collectifs	sur les quittances. . . . . 1,460,000 sur les permis de circulation . . . . . 20,000	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des RECVETTES.	TOTAL.	
Contributions directes, douanes, accises, poids et mesures, garantie.	Garantie . . . . .	110,000	55,873,078	
	Poids et mesures . . . . .	100,000		
	Recettes diverses.	Droits divers d'entrepôt . . . . .	20,000	
		Remboursements pour instrumens fournis par l'administration . . . . .	1,000	
		Produits bruts des saisies, amendes et confiscations . . . . .	120,000	
	Droits additionnels et amendes.	Recettes extraordinaires et accidentelles . . . . .	9,000	17,375,000
		Timbre . . . . .	2,000,000	
		Enregistrement . . . . .	7,600,000	
		Greffes . . . . .	200,000	
		Hypothèques . . . . .	650,000	
Successions . . . . .		3,525,000		
Additionnels (26 p. %) . . . . .		3,550,000		
Amendes . . . . .		150,000		
Produits des canaux . . . . .		425,000		
Enregistrement.		Fermege de biens-fonds et bâtimens, chasse, pêche et passage d'eau . . . . .	175,000	23,230,000
Domaines . . . . .	Arrrages de rentes, prix de coupe de bois et autres produits domaniaux . . . . .	1,100,000		
	Intérêts et recouvrements sur le capital du fonds de l'industrie . . . . .	700,000		
	Recouvrement des avances faites au séquestre des biens de la maison d'Orange-Nassau jusqu'au 30 juin 1833 . . . . .	230,000		
	Passports et ports d'armes de chasse . . . . .	125,000		
Recettes diverses.	5 p. % sur les recettes faites pour des tiers . . . . .	25,000	960,000	
	Recettes diverses de l'Etat . . . . .	810,000		
Fonds spéciaux.	Produits des barrières sur les routes de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,720,000	2,265,000	
	Des lettres taxées . . . . .	1,720,000		
	Postes.	Des franchises, chargemens et droits de 5 p. % sur les articles d'argent . . . . .	360,000	2,340,000
Divers . . . . .		80,000		
		Des postes rurales . . . . .	180,000	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des RECETTES.	TOTAL.
Trésorerie gé- nérale.	Recettes diverses.	2,836,500	2,836,500
	Remboursements d'avances faites pour achat de matières premières pour le travail des prisons et bénéficiés sur le travail	1,400,000	1,400,000
	Abonnemens . . . . .	54,000	54,000
	} au <i>Moniteur</i> . . . . . fr. 12,000	10,000	10,000
	} au <i>Bulletin Officiel</i> . . . . . 42,000	1,500	1,500
	Produit des brevets d'invention. . . . .	2,000	2,000
	Id. des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .	124,000	124,000
	Id. de la culture du mûrier. . . . .	995,900	995,900
	Id. de l'emploi des capitaux des cautionnements et consignations. . . . .	250,000	250,000
	Id. de la fabrication des monnaies en 1833 et 1834 . . . . .		
	Recettes et restitutions diverses . . . . .		
	RECETTES POUR ORDRE.		
	Expertise de la contribution personnelle . . . . . fr.	40,000	40,000
	Frais d'ouverture des entrepôts . . . . .	14,000	14,000
	FONDS DE DÉPOT.		
Cautionnements . . . . .	30,000	30,000	
Consignations . . . . .	50,000	50,000	
	Total . fr.	84,279,578	84,279,578